



# ROULE D'EAU PREP

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011

A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

---

### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 29 novembre 2011 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

#### ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (Pouvoir de M. BROHAN)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

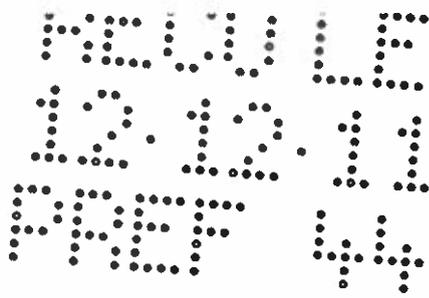
#### ABSENTS EXCUSES

- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à Mme ANNEE)
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Patrick BOURRU, Conseil Général du Morbihan

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011

A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

---

### I. ACTIONS

#### I.3. Classement de l'usine de Férel en Point d'Importance Vitale et conséquences pour l'IAV

Par courrier en date du 20 décembre 2010, Monsieur le Préfet du Morbihan nous a rappelé le classement de l'usine de Férel en Point d'Importance Vitale (PIV), et l'obligation pour l'opérateur (en l'occurrence notre délégataire, la Sepig) d'élaborer un Plan Particulier de Protection (PPP) et à le soumettre à la Préfecture pour validation. Ainsi, un dossier a été soumis en ce sens par la Sepig à Monsieur le Préfet du Morbihan en février 2011. Il est à noter qu'un tel document fait l'objet d'un classement « Confidentiel Défense » et ne peut être consulté que par les personnes disposant de l'habilitation correspondante (actuellement aucune personne à l'IAV ne possède une telle habilitation).

La transmission du projet de PPP par la Sepig a donné lieu à un certain nombre de remarques de la part de la Préfecture, et des échanges ont alors eu lieu avec le SID-PC (service interministériel de défense et de la protection civile) pour cibler les compléments à apporter au rapport initial. Parmi ces compléments, certaines mesures et actions (obligatoires) concernent directement l'IAV, à savoir :

- **La réalisation d'une étude de vulnérabilité** basée sur le guide méthodologique édité par le Ministère de la Santé en 2007 : « les systèmes d'alimentation en eau potable : évaluer leur vulnérabilité » (ARS). Une telle étude existe déjà, mais il convient de la réactualiser pour la rendre strictement conforme au guide de l'ARS. Ce travail pourra être réalisé par un stagiaire ;
- **L'extension des clôtures sur le site de l'usine côté Vilaine.** Ce point devra être étudié en détail avec les services de la gendarmerie pour délimiter précisément le linéaire et le tracé des nouvelles clôtures à mettre en place en fonction des contraintes du site. Mais en tout état de cause, des travaux d'extension des clôtures seront à prévoir en 2012. Le coût d'une telle mesure n'est pas évalué à ce jour (fonction du linéaire à mettre en place) ;
- **La mise en place d'une détection incendie.** De tels travaux étaient programmés dans le cadre du nouveau contrat de DSP attribué à la Sepig et seront réalisés d'ici la fin de cette année ;
- **La mise en place d'une surveillance permanente** sur le site de l'usine (présence humaine). Cela signifie la présence d'un gardien sur place en dehors des heures de travail, soit de 17h à 8h en semaine, et 24h/24 les week-end et jours fériés. Le coût d'une telle mesure est évalué à 130 K€ HT/an (si la prestation est confiée à une société externe) ;

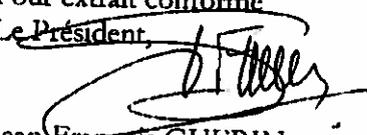
- **La mise en place d'un système de badges à l'entrée de l'usine.** Il est proposé d'établir des badges nominatifs pour les personnes se rendant régulièrement à l'usine (IAV : Elus, Direction, Service Eau Potable + Personnel Sepig travaillant à l'usine – liste définitive à arrêter par le Monsieur le Président), et des badges visiteurs pour les accueils occasionnels (membres de l'IAV ou non), avec obligation d'accompagnement par une personne ayant un badge nominatif. Le coût d'une telle mesure n'a pas été évalué, mais il est marginal par rapport au coût annuel de mise en place d'un gardiennage (à laquelle elle ne se substitue pas, cette mesure venant en complément de la surveillance humaine). Le système de badges pourrait être étendu à l'accès aux deux châteaux d'eau ;
- **Le contrôle des pièces d'identité** pour les personnes accédant à l'usine ;
- **L'obligation de limiter les visites sur l'usine,** car elles ne sont pas compatibles avec le niveau rouge ou écarlate du plan Vigipirate. Il est proposé de demander une dérogation à Monsieur le Préfet du Morbihan pour autoriser les visites à but pédagogique, et les manifestations telles que les Rencontres de la Vilaine, qui sont très appréciées de nos différents partenaires ;
- **La mise en place d'une sécurisation électrique** sur site en cas de défaillance des réseaux d'alimentation EDF. Une étude pour la mise en place de groupes électrogènes avait été réalisée en 2007 : le coût d'une telle mesure était chiffré à 1, 2 M€ HT. De plus, ce point pose problème, car une telle solution n'est *a priori* pas compatible avec le périmètre de protection des captages en raison de la présence de cuves de fuel. Enfin, nous sommes en attente des décisions concernant le classement de l'usine en site prioritaire pour la fourniture d'électricité, qui pourrait amener EDF à prévoir un système de sécurisation pour l'usine (dont le coût pour l'IAV n'est pas évalué). En l'état actuel, cette problématique a été intégrée à la réflexion sur la rénovation de l'usine (consultation de maîtrise d'œuvre en cours) ;
- **La formation du personnel de l'usine** en lien avec le plan Vigipirate, avec l'aide du référent sûreté de la gendarmerie. La Sepig prendra contact avec la gendarmerie pour mettre en place cette formation dès 2012.

Enfin, la préfecture a vivement conseillé que le personnel de l'IAV susceptible de travailler sur le Plan Particulier de Protection fasse la demande d'habilitation pour pouvoir accéder aux documents classés « Confidential Défense ». Il est proposé *a minima* que le Président de l'IAV, le Directeur, le Directeur Adjoint et le Responsable du service Eau Potable fassent la demande d'habilitation.

Après en avoir délibéré et acté à l'unanimité l'importance vitale de l'usine, le Conseil d'Administration :

- S'interroge toutefois sur la pertinence des mesures proposées.
- Demande au Président de rencontrer Monsieur le Préfet du Morbihan à ce sujet.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Jean-François GUERIN